



Accès à des services de consultation avant la présentation d'une demande de prestations d'invalidité

Novembre 2019



▼ CONTEXTE

- Engagement du Parti libéral :
 - « *Pour réduire la stigmatisation que bien des gens ressentent au moment de présenter une demande d'invalidité, et pour veiller à ce que tous les anciens combattants reçoivent l'aide dont ils ont besoin, nous donnerons à nos anciens combattants jusqu'à 3 000 dollars en services de santé mentale gratuits avant qu'une demande d'invalidité soit nécessaire.* »

rédaction

▼ CONTEXTE

- Les soins de santé fournis aux militaires de la Force régulière pendant leur service sont couverts par les Forces armées canadiennes (FAC) / le ministère de la Défense nationale (MDN).
 - Les membres des FAC ne sont pas assurés en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*.
- Après leur libération, les vétérans des FAC peuvent avoir accès à diverses sources de couverture de soins de santé, notamment :
 - régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux
 - Régime de soins de santé de la fonction publique (dans le cas de personnes retraitées)
 - ACC
 - Assurance privée ou offerte par l'employeur
- En date du 31 mars 2018, il y avait environ 649 300 vétérans au Canada :
 - 48 300 ayant servi en temps de guerre (dont 17 078 étaient des clients d'ACC)
 - 601 000 des FAC (dont 100 494 étaient des clients d'ACC)
- En date du 31 mars 2018, 27 732 clients vétérans d'ACC recevaient des prestations d'invalidité pour une affection psychologique :
 - 751 ayant servi en temps de guerre
 - 21 872 des FAC
 - 5 107 de la GRC

▼ SITUATION ACTUELLE

rédaction

▼ Engagement électoral – Accès à des services de consultation avant la présentation d'une demande de prestations d'invalidité ⁵

- L'objectif de cet engagement électoral comporte deux volets :
 - réduire la stigmatisation que bien des gens ressentent au moment de présenter une demande de prestations d'invalidité; et
 - veiller à ce que les vétérans reçoivent l'aide dont ils ont besoin.
- Grâce à cet engagement électoral, qui consiste à offrir jusqu'à 3 000 \$ aux vétérans pour qu'ils puissent obtenir des services de consultation gratuits avant d'avoir à présenter une demande de prestations d'invalidité :
 - quelque 20 000 vétérans pourraient bénéficier de ces services chaque année; et
 - les vétérans pourraient bénéficier de ces services gratuits pendant près de six mois.

rédaction

▼ MISE EN ŒUVRE

6

rédaction

▼ CONSIDÉRATIONS

rédaction



APPROCHE DE RECHANGE

rédaction

▼ PROCHAINES ÉTAPES : DATES CRUCIALES

rédaction



DISCUSSION